

VUE D'ENSEMBLE GENERALE DU PARTENARIAT FLYING BLUE - AELIA DUTY FREE

Le partenariat AELIA DUTY FREE et FLYING BLUE permet aux Membres FLYING BLUE (le ou les « **Membre(s)** ») de gagner et/ou de dépenser des Miles sur les points de vente AELIA DUTY FREE éligibles au partenariat (les « **Points de Vente** ») selon les conditions décrites ci-après.

Pour accéder à leurs avantages, les Membres FLYING BLUE doivent présenter leur code QR directement sur leur application AIR FRANCE, KLM ou dans le wallet Google Pay ou Apple Pay. Les captures écrans ou impressions ne sont pas acceptées par les agents de caisse.

1. CONDITIONS DE GAIN DE MILES DANS LES POINTS DE VENTE AELIA DUTY FREE

Sur présentation de la carte FLYING BLUE et de son code QR, les Membres gagnent 3 Miles pour chaque euro payé avec un moyen de paiement autre que les Miles, pour les achats effectués dans les Points de Vente AELIA DUTY FREE, à l'exclusion des produits du tabac.

2. CONDITIONS DE PAIEMENT APPLICABLES DANS LES POINTS DE VENTE AELIA DUTY FREE

Les Membres peuvent régler tout ou partie de leurs achats (à l'exclusion des produits du tabac) réalisés dans les Points de Vente, avec leurs Miles, sur présentation du code QR FLYING BLUE, sous réserve d'un montant minimum d'achat de 12€ soit 3000 Miles.

Pour cela ils devront : indiquer à la personne en charge de l'encaissement le montant de Miles qu'ils souhaitent utiliser pour effectuer leurs achats, sous réserve d'un solde de Miles suffisant, puis, si nécessaire, compléter le paiement avec un autre moyen de paiement, étant précisé que le montant minimum de Miles utilisables pour le paiement est de 3000 MILES, soit 12€ et le maximum de Miles utilisables pour le paiement est de 50 000 Miles soit 200 euros.

Le Mile n'est pas sécable et le paiement en Miles ne peut donner lieu à un rendu de monnaie.

Exemple avec un panier de 300€ :

(i) Paiement intégral « en espèces »

Le Membre FLYING BLUE présente son code QR à l'agent de caisse pour authentification (scan). L'agent de caisse vérifie que le prénom et le nom affichés dans son système correspondent aux informations de la carte d'embarquement (pour des raisons de sécurité). Le Membre informe l'agent de caisse qu'il souhaite régler ses achats par un autre moyen de paiement que ses Miles.

L'agent de caisse traite le paiement. Le Membre FLYING BLUE sera crédité de 900 Miles (3 x 300€).

(ii) Paiement mixte

Le Membre FLYING BLUE présente son code QR à l'agent de caisse pour authentification (scan). L'agent de caisse vérifie que le prénom et le nom affichés dans son système correspondent aux informations de la carte d'embarquement (pour des raisons de sécurité). Le Membre FLYING BLUE décide de payer 150€ en Miles.

L'agent de caisse vérifie que le Membre a suffisamment de Miles. Si ce n'est pas le cas, il indique au Membre quel est le paiement maximum en Miles qu'il peut effectuer avec son solde actuel. Le Membre indique alors combien de Miles il souhaite utiliser pour sa transaction. Les Miles correspondants sont immédiatement débités de son compte FLYING BLUE.

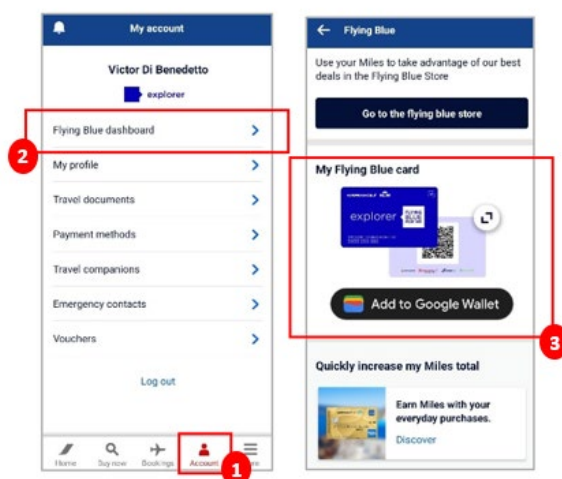
Les 150€ restants s'effectuent par le moyen de paiement choisi par le Membre.

Le Membre FLYING BLUE gagnera 450 Miles (3 x 150€).

Remarque : un paiement complet de Miles n'est pas possible dans notre exemple car le paiement maximum de Miles est fixé à 200 € (50 000 Miles).

3. VISIBILITE DU SOLDE DES MILES

Les Membres peuvent facilement retrouver leur carte numérique lorsqu'ils sont connectés à leur application Air France ou KLM, en cliquant sur « Compte » puis sur « Tableau de bord FLYING BLUE » :



La carte de Membre peut ensuite être ajoutée à Google Wallet ou Apple Pay et être facilement récupérée, même hors ligne.

Le solde de Miles du Membre est affiché dans le système de caisse en Miles et peut donc être communiqué par l'agent de caisse au Membre.

Les informations FLYING BLUE du Membre ne seront jamais stockées en caisse, et seront effacées dès la clôture de la transaction.

Le Mile correspond à 0,0040€ (donc 1000 Miles valent 4€ et 3000 Miles valent 12€).

4. QUAND LE MEMBRE RECEVRA-T-IL LES MILES QU'IL A GAGNES ?

Dans les deux jours maximums suivant son achat, le Membre verra apparaître les « Miles en attente » sur son compte FLYING BLUE. Les Miles seront définitivement crédités sur son compte FLYING BLUE 45 jours après l'achat.

Si le Membre ne voit pas les Miles crédités sur son compte après 45 jours, il peut soumettre une réclamation à : <https://www.flyingblue.fr/en/Mileshub/claim/partners>

En cas de paiement par Miles, les Miles seront instantanément débités du solde du Membre après le paiement.

5. POINTS DE VENTE ELIGIBLES AU PARTENARIAT (POINTS DE VENTE)

Seuls les points de vente AELIA DUTY FREE situés après contrôles de sécurité sont éligibles, au sein des aéroports listés ci-dessous.

Aéroport Paris-Beauvais
Aéroport de Bordeaux
Aéroport Chambéry Savoie Mont Blanc
Aéroport Grenoble Alpes Isère
Aéroport de Lille
Aéroport de Lyon Saint-Exupery
Aéroport Marseille Provence
Aéroport Nantes Atlantique
Aéroport Nice Côte d'Azur
Aéroport de la Réunion – Roland Garros
Aéroport de Strasbourg
Aéroport Tarbes Lourdes Pyrénées
Aéroport Toulon Hyères

Le site Click&Collect Aelia Duty free (www.aeliadutyfree.fr) est exclu de ce partenariat.

La liste des Points de Vente pourra être amenée à évoluer, ce que les Membres acceptent.

6. CONDITIONS : PRODUITS EXCLUS ET FRANCHISE DOUANIERE

(i) Produits Exclus

Il n'est pas possible de gagner ou de dépenser des Miles sur des produits appartenant aux catégories TABAC, CIGARES, et produits assimilés.

(ii) Franchise douanière

Les Membres sont invités à vérifier les franchises douanières en valeur, en nature de produits et en quantité, selon leur destination.

Les sociétés exploitant les Points de Vente ne peuvent en aucun cas être tenues pour responsables en cas de litige et notamment en cas de confiscation de produits par les autorités douanières des pays de départ et/ou de destination.

7. Réclamations

Comme tous les Clients, Les Membres Flying Blue ont la possibilité, si les produits achetés ne leur donnent pas satisfaction, d'en demander le remboursement pendant un délai maximum de 30 jours suivant leur date d'achat et sous réserve que les produits achetés soient intacts et dans leurs emballages d'origine non ouverts.

Si les achats des produits dont le remboursement est demandé par les Membres ont été réglés en tout ou partie avec des Miles, alors la demande de remboursement devra obligatoirement porter sur l'intégralité des achats figurant sur un même ticket de caisse, le remboursement partiel n'étant pas autorisé.

Toute demande de remboursement s'effectuera en remplissant le formulaire disponible à cette adresse : <https://www.aeliadutyfree.com/contact/>

Les conditions générales de remboursement sont accessibles [sur ce lien](#)

